

Les engagements de l'OPH en direction de ses nouveaux clients.

Papiers Peints et Peinture :

L'OPH participe à la décoration personnalisée du nouveau logement :

Lors de la visite du logement, le représentant de l'OPH et le futur locataire déterminent ensemble les pièces à redécorer pour lesquelles l'OPH fournira des papiers peints et la peinture blanche.

Après la signature d'un protocole d'accord, un bon de commande lui est remis.

L'OPH contrôle la réalisation de ces travaux dans les deux mois suivant l'emménagement du locataire

Equipements du logement :

L'OPH fait contrôler par des professionnels l'ensemble des équipements du nouveau logement :

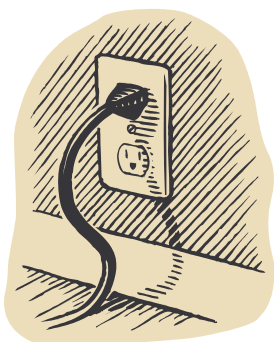
Plomberie, électricité, menuiseries (intérieures et extérieures) afin que ceux-ci soient en bon état de fonctionnement le jour de la remise des clés et de la rédaction de l'état des lieux entrant.

Le logement est sécurisé (changement du barillet de la porte palière).

Dans chaque pièce du logement, le point lumineux est équipé d'une douille et d'une ampoule.

L'abattant des toilettes est neuf.

Le logement est totalement nettoyé.



A SAVOIR :

Engagements financiers de l'OPH :

Les présentes dispositions sont valides pour les entrées dans les lieux jusqu'au 31/12/2011.

Champ d'application :

Les présentes dispositions ne concernent pas les programmes neufs ou réhabilités faisant l'objet d'une première location.